

**GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN
GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION
GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN**

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

[2004/200862]

Aménagement du territoire

Par arrêté ministériel du 8 mars 2004, M. Patrick Roussille, directeur à la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Direction du Hainaut I, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué par Mme Cécile Danis, attachée, les 23 et 25 février 2004.

ATH. — Un arrêté ministériel du 3 octobre 2003 décide que le site d'activité économique n° SAE/ALE13 dit « Sucrerie » à Ath et comprenant les parcelles cadastrées à Ath, 1^{re} division, section B, n^{os} 811k36, 811c54, 811k73, 811s87, 811m88, 811c89, 811f90, 811n90, 811p90, 811x91, 811p94, 811f96, 811k97 et 811l97 et à Ath, 1^{re} division, section C, n° 174n est désaffecté et doit être rénové ou assaini.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

Cet extrait remplace l'extrait publié dans le *Moniteur belge* du 14 novembre 2003 à la page 55150.

BASSENGE. — Un arrêté ministériel du 2 mars 2004 approuve la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire de Bassenge telle qu'elle a été adoptée par la délibération du 1^{er} décembre 2003 du conseil communal de Bassenge, conformément à l'article 7 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

La liste des membres peut être consultée auprès de la Division de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, rue des Brigades d'Irlande, 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Bassenge.

JODOIGNE. — Un arrêté ministériel du 2 mars 2004 approuve la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire de Jodoigne telle qu'elle a été adoptée par la délibération du 23 décembre 2003 du conseil communal de Jodoigne, conformément à l'article 7 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

La liste des membres peut être consultée auprès de la Division de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, rue des Brigades d'Irlande, 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Jodoigne.

MANAGE. — Un arrêté ministériel du 2 mars 2004 approuve la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire de Manage telle qu'elle a été adoptée par la délibération du 25 novembre 2003 du conseil communal de Manage, conformément à l'article 7 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

La liste des membres peut être consultée auprès de la Division de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, rue des Brigades d'Irlande, 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Manage.

VERVIERS. — Un arrêté ministériel du 2 mars 2004 autorise la ville de Verviers à procéder à l'expropriation pour cause d'utilité publique des biens immobiliers ci-dessous décrits, expropriation nécessaire pour l'assainissement du quartier et la réalisation du schéma directeur de rénovation urbaine :

Références cadastrales			Nom et adresse des propriétaires	Surface à exproprier
Div.	Sect.	N°		
7	A	73 ⁱ	M. ETIENNE Marc rue de la Paix 2, 4800 Verviers	90 m ²
		73 ⁱ	Mme CONSTANT Nadine rue de la Paix 2, 4800 Verviers	294 m ²

Le même arrêté précise qu'il sera fait application de la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation, telle que prévue par la loi du 26 juillet 2002.